

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

JCDecaux SA
Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Tour Egho
2, avenue Gambetta
92066 Paris-La Défense Cedex
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

JCDecaux SA

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société JCDecaux SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société JCDecaux SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ Evaluation des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles et des titres mis en équivalence

Au 31 décembre 2017, la valeur des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles et des titres mis en équivalence s'élève à M€ 3.275,5. Les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les goodwill et les titres mis en équivalence font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an.

Votre groupe réalise des tests de perte de valeur au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant aux entités opérationnelles pour les actifs immobilisés corporels et incorporels et les titres mis en équivalence, et au niveau de chaque regroupement d'UGT dont le périmètre est déterminé pour chaque secteur opérationnel (Mobilier Urbain, Affichage et Transport) pour les goodwill. Ainsi, les tests sont effectués au croisement des zones géographiques et des secteurs opérationnels. La méthodologie utilisée par votre groupe est décrite dans les notes 1.10 et 1.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque identifié

Nous avons considéré que l'évaluation de ces actifs est un point clé de l'audit en raison de leur importance dans les comptes et des estimations et jugements nécessaires à leur évaluation.

En effet, ces tests intègrent, pour déterminer la valeur recouvrable, des données prévisionnelles propres à chaque secteur opérationnel. Ces données comportent la vision de la direction des perspectives de rentabilité futures attendues et des hypothèses relatives à la fois au taux de renouvellement de contrat pour les secteurs opérationnels Mobilier Urbain et Transport et au taux de croissance à long terme pour le secteur Affichage.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des processus et des analyses conduites par la société JCDecaux SA afin de réaliser ces évaluations ;
- réconcilier avec les comptes consolidés les valeurs nettes comptables des actifs faisant l'objet du test de perte de valeur ;
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique du modèle utilisé pour déterminer les valeurs d'utilité ;
- apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues par entretien avec la direction financière et le directoire de votre groupe et par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur ainsi que, le cas échéant, la performance historique des filiales concernées ;

Notre réponse

- évaluer le caractère raisonnable du taux d'actualisation, du taux de croissance à long terme et du taux de renouvellement de contrat ;
- procéder à des analyses de sensibilité sur les principales hypothèses utilisées ;
- apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

■ Evaluation de la provision démontage

Au 31 décembre 2017, les provisions constituées pour couvrir les obligations relatives au démontage s'élevaient à M€ 226,5.

Risque identifié

Les règles et méthodes comptables relatives à ces provisions et leur évaluation sont décrites dans les notes 1.21 et 4.12.1 « Provisions pour démontage » de l'annexe aux comptes consolidés. Ainsi, les coûts destinés au démontage des mobiliers en fin de contrat sont enregistrés en provisions si une obligation contractuelle de démontage existe à une date prévisible. Ces provisions, constituées pour la totalité du coût de démontage estimé dès le début du contrat et actualisées, sont enregistrées en contrepartie du coût de démontage, comptabilisé à l'actif et amorti sur la durée du contrat. Elles sont revues à l'occasion de chaque clôture en fonction du parc installé et du coût unitaire de démontage.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour démontage est un point clé de l'audit en raison des estimations et jugements nécessaires pour son appréciation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

Notre réponse

- évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société JCDecaux SA ;
- évaluer les procédures de contrôle interne relatives au processus d'évaluation de la provision pour démontage et identifier les principaux contrôles pertinents pour notre audit ;
- tester, par sondages, les durées de contrats retenues et la concordance des prévisions de coûts entrant dans la détermination de la provision avec les budgets et devis disponibles ainsi que les statistiques de coûts passés ;
- apprécier la cohérence des hypothèses relatives aux taux d'inflation et d'actualisation ;
- apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société JCDecaux SA par votre assemblée générale du 10 mai 2006 pour le cabinet KPMG Audit, Département de KPMG S.A. et du 20 juin 2000 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG Audit, Département de KPMG S.A. était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dix-huitième année, dont dix-sept années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▼ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▼ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▼ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▼ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 8 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Jacques Pierre

ERNST & YOUNG et Autres



Gilles Puissochet

COMPTES CONSOLIDÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

Actifs

<i>En millions d'euros</i>		31/12/2017	31/12/2016
Goodwill	§ 4.1	1 341,3	1 360,8
Autres immobilisations incorporelles	§ 4.1	301,9	312,7
Immobilisations corporelles	§ 4.2	1 156,3	1 150,7
Titres mis en équivalence	§ 4.4	476,0	510,2
Investissements financiers	§ 4.5	0,6	0,7
Autres actifs financiers	§ 4.5	89,7	103,7
Impôts différés actif	§ 4.10	92,3	134,9
Créances d'impôts sur les sociétés	§ 4.17	1,5	1,1
Autres créances	§ 4.6	23,8	30,2
ACTIFS NON COURANTS		3 483,4	3 605,0
Autres actifs financiers	§ 4.5	3,7	5,1
Stocks	§ 4.7	123,8	112,9
Instruments financiers dérivés	§ 4.15	0,2	0,9
Clients et autres débiteurs	§ 4.8	918,1	907,8
Créances d'impôts sur les sociétés	§ 4.17	49,9	19,1
Actifs financiers de trésorerie	§ 4.9	277,9	281,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	§ 4.9	728,3	693,1
ACTIFS COURANTS		2 101,9	2 019,9
TOTAL DES ACTIFS		5 585,3	5 624,9

Comptes consolidés
Etats financiers consolidés

Capitaux propres et passifs

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Capital	3,2	3,2
Primes	602,4	596,7
Réserves consolidées	1 669,7	1 583,1
Résultat net part du Groupe	193,7	224,7
Autres éléments des capitaux propres	-117,6	5,3
CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	2 351,4	2 413,0
Participations ne donnant pas le contrôle	60,7	21,0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	§ 4.11 2 412,1	2 434,0
Provisions	§ 4.12 385,7	408,9
Impôts différés passif	§ 4.10 79,3	75,7
Dettes financières	§ 4.13 786,6	1 303,0
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires	§ 4.14 80,1	78,2
Autres créditeurs	11,8	16,1
Instruments financiers dérivés	§ 4.15 0,5	0,0
PASSIFS NON COURANTS	1 344,0	1 881,9
Provisions	§ 4.12 71,6	83,0
Dettes financières	§ 4.13 586,0	83,0
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires	§ 4.14 21,9	32,0
Instruments financiers dérivés	§ 4.15 4,9	2,2
Fournisseurs et autres créditeurs	§ 4.16 1 092,4	1 058,2
Passifs d'impôt exigible	§ 4.17 39,6	45,2
Concours bancaires	§ 4.13 12,8	5,4
PASSIFS COURANTS	1 829,2	1 309,0
TOTAL DES PASSIFS	3 173,2	3 190,9
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	5 585,3	5 624,9

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE
COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>		2017	2016
CHIFFRE D'AFFAIRES	§ 5.1	3 039,8	2 974,5
Coûts directs d'exploitation	§ 5.2	-2 002,1	-1 961,5
Coûts commerciaux, généraux & administratifs	§ 5.2	-512,9	-484,9
MARGE OPÉRATIONNELLE		524,8	528,1
Dotations aux amortissements et provisions nettes	§ 5.2	-235,0	-197,5
Perte de valeur des goodwill	§ 5.2	0,0	0,0
Pièces détachées maintenance	§ 5.2	-45,3	-45,1
Autres produits opérationnels	§ 5.2	21,3	8,1
Autres charges opérationnelles	§ 5.2	-30,2	-41,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		235,6	252,3
Produits financiers	§ 5.3	7,2	13,2
Charges financières	§ 5.3	-42,4	-32,0
RÉSULTAT FINANCIER		-35,2	-18,8
Impôts sur les bénéfices	§ 5.4	-98,7	-73,6
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	§ 5.5	100,3	95,2
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		202,0	255,1
Résultat des activités abandonnées			
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		202,0	255,1
- Dont Participations ne donnant pas le contrôle		8,3	30,4
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		193,7	224,7
Résultat de base par action (en euros)		0,911	1,057
Résultat dilué par action (en euros)		0,910	1,056
Nombre moyen pondéré d'actions	§ 5.7	212 568 746	212 495 553
Nombre moyen pondéré d'actions (dilué)	§ 5.7	212 771 757	212 691 910

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

<i>En millions d'euros</i>		2017	2016
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		202,0	255,1
Écarts de conversion sur les opérations faites à l'étranger ⁽¹⁾		-114,1	-23,1
Écarts de conversion sur les investissements nets à l'étranger ⁽²⁾		-5,6	1,9
Couverture des flux de trésorerie		-0,3	-0,2
Impôts sur les autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net		-0,3	1,4
Part des autres éléments du résultat global dans les sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)		-16,9	12,2
Autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net		-137,2	-7,8
Variation des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi et plafonnement des actifs		-2,4	-13,7
Impôts sur les autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net		1,1	3,0
Part des autres éléments du résultat global dans les sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)		5,0	-0,8
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net		3,7	-11,5
Total des autres éléments du résultat global		-133,5	-19,3
RÉSULTAT GLOBAL		68,5	235,8
- Dont Participations ne donnant pas le contrôle		-2,7	31,2
RÉSULTAT GLOBAL - PART DU GROUPE		71,2	204,6

(1) En 2017, les écarts de conversion sur les opérations faites à l'étranger sont liés à des variations de taux de change, dont principalement -48,6 millions d'euros sur Hong Kong, -9,7 millions d'euros sur les Etats Unis, -7,2 millions d'euros sur le Royaume-Uni, -6,6 millions d'euros sur les Emirats Arabes Unis, -5,4 millions d'euros sur le Mexique, -7,7 millions d'euros sur le Panama et 11,2 millions d'euros sur le Brésil. Ils comprennent également le recyclage d'écarts de conversion en résultat pour 2,2 millions d'euros suite aux variations de périmètre.

En 2016, les écarts de conversion sur les opérations faites à l'étranger sont liés à des variations de taux de change, dont principalement -37,1 millions d'euros sur le Royaume-Uni, -10,0 millions d'euros sur le Mexique, 7,0 millions d'euros sur Hong Kong, 6,0 millions d'euros sur le Brésil, 6,0 millions d'euros sur l'Afrique du Sud, et 7,3 millions d'euros sur le Guatemala. Ils comprennent également le recyclage d'écarts de conversion en résultat pour 0,1 million d'euros suite aux variations de périmètre.

(2) En 2017, les écarts de conversion sur les investissements nets à l'étranger comprennent le recyclage d'écarts de conversion en résultat pour 1,9 million d'euros sur des prêts précédemment qualifiés d'investissements nets à l'étranger.
En 2016, les écarts de conversion sur les investissements nets à l'étranger comprennent le recyclage d'écarts de conversion en résultat pour 0,4 million d'euros sur des prêts précédemment qualifiés d'investissements nets à l'étranger.

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère														
	Capital	Primes d'émission	Actions propres	Réserves non distribuées	Couverture des flux de trésorerie	Titres disponibles à la vente	Réserves de conversion	Réserves de réévaluation	Autres éléments des capitaux propres	Autres	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	
<i>En millions d'euros</i>														
Capitaux propres au 1er janvier 2016	3,2	587,0	0,0	1 726,5	0,3	-0,1	69,6	0,9	-45,8	0,8	25,7	2 342,4	-18,2	2 324,2
retraités														
Augmentation de capital (1)	0,0	5,8		-118,9							0,0	5,8	-5,3	0,5
Distributions de dividendes											0,0	-118,9	-14,2	-133,1
Paiements en actions		3,9									0,0	3,9	0,0	3,9
Titres sur engagements à racheter														
Variations de périmètre (2)							-0,3				0,0	0,0	0,4	0,4
Résultat de l'ensemble consolidé				224,7		-0,2	-8,6				-0,3	-24,5	27,2	2,7
Autres éléments du Résultat global								-11,3			0,0	224,7	30,4	255,1
Résultat global	0,0	0,0	0,0	224,7	-0,2	0,0	-8,6	-11,3			-20,1	204,6	0,8	19,3
Autres				-0,3							0,0	-0,3	-0,1	-0,4
Capitaux propres au 31 décembre 2016	3,2	596,7	0,0	1 807,8	0,1	-0,1	60,7	0,9	-57,1	0,8	5,3	2 413,0	21,0	2 434,0
Augmentation de capital (1)	0,0	2,9		-1,5							0,0	1,4	-0,3	1,1
Distributions de dividendes											0,0	-119,0	-12,7	-131,7
Paiements en actions		2,8									0,0	2,8	0,0	2,8
Titres sur engagements à racheter														
Variations de périmètre (2)							-0,4				0,0	0,0	10,3	10,3
Résultat de l'ensemble consolidé				193,7		-0,3	-126,0				-0,4	-18,0	45,1	27,1
Autres éléments du Résultat global								3,8			0,0	193,7	8,3	202,0
Résultat global	0,0	0,0	0,0	193,7	-0,3	0,0	-126,0	3,8			-122,5	-122,5	-11,0	-133,5
Autres											0,0	71,2	-2,7	68,5
Capitaux propres au 31 décembre 2017	3,2	602,4	0,0	1 863,4	-0,2	-0,1	-65,7	0,9	-53,3	0,8	-117,6	2 351,4	60,7	2 412,1

(1) Augmentation des primes d'émission chez JCDecaux SA suite aux levées de stock-options et augmentations et diminutions de capital des sociétés contrôlées.

(2) En 2017, exercice d'engagements d'achats et effet de périmètre.

En 2016, exercice d'un engagement d'achat et nouveaux engagements.

Les effets nets de revalorisation et d'actualisation des engagements de rachat de minoritaires sont constatés en compte de résultat sur la ligne « Résultat de l'ensemble consolidé » en participations ne

dominant pas le contrôle pour respectivement -2,1 millions d'euros en 2017 contre +10,1 millions d'euros en 2016.

(3) En 2017, mouvements de périmètre liés principalement au rachat des minoritaires de la société MédiaKiosk et à l'échange d'actifs avec AMX

En 2016, mouvements de périmètre liés principalement à l'échange d'actifs avec Top Media et au rachat des minoritaires de la société Wall AG.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>En millions d'euros</i>	2017	2016
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS	300,7	328,7
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	§ 5.5 -100,3	-95,2
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	§ 10.4 & § 11.3 94,9	93,2
Charges liées aux paiements en actions	§ 5.2 2,8	3,9
Dotations nettes aux amortissements et provisions	§ 5.2 & § 5.3 233,7	192,2
Plus et moins-values de cession et résultat sur variations de périmètre	§ 5.2 & § 5.3 -11,6	1,1
Charges nettes d'actualisation	§ 5.3 7,0	-5,7
Intérêts financiers nets	§ 5.3 19,3	15,0
Dérivés financiers, résultat de change et autres	-13,2	5,1
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	22,7	18,0
Variation des stocks	-14,2	-15,9
Variation des clients et autres créances	-41,0	-13,2
Variation des fournisseurs et autres dettes	77,9	47,1
FLUX DE TRÉSORERIE ISSUS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	556,0	556,3
Intérêts financiers payés	-25,2	-17,6
Intérêts financiers reçus	5,4	5,9
Impôt sur le résultat payé	-102,0	-87,5
FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	§ 6.1 434,2	457,1
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-294,2	-233,9
Décaissements sur acquisitions de titres de participation nets de la trésorerie acquise	-0,6	-84,2
Acquisitions d'autres immobilisations financières	-18,4	-14,1
Total investissements	-313,2	-332,2
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	19,4	6,3
Encaissements sur cessions de titres de participation nets de la trésorerie cédée	-0,1	7,8
Cessions d'autres immobilisations financières	23,3	13,3
Total désinvestissements	42,6	27,4
FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DES INVESTISSEMENTS	§ 6.2 -270,6	-304,8
Distribution mise en paiement	-131,7	-133,1
Réduction des capitaux propres	-2,4	-5,5
Décaissements sur acquisitions de titres de participation ne donnant pas le contrôle	-12,3	-21,3
Remboursement d'emprunts à long terme	-23,8	-88,8
Remboursement des emprunts de location financement	-8,6	-7,8
Acquisitions et cessions d'actifs financiers de trésorerie	-0,9	-201,0
Besoin de trésorerie (Financement)	-179,7	-457,5
Encaissements sur cessions de titres de participation sans perte de contrôle	-	8,8
Augmentation des capitaux propres	3,5	6,0
Augmentation des emprunts à long terme	42,3	763,8
Dégagement de trésorerie (Financement)	45,8	778,6
FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DU FINANCEMENT	§ 6.3 -133,9	321,1
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	29,7	473,4
Trésorerie nette d'ouverture	§ 4.13 687,7	218,4
Incidence des variations des cours des devises et autres mouvements	-1,9	-4,1
Trésorerie nette de clôture ⁽¹⁾	§ 4.13 715,5	687,7

(1) Dont 728,3 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie et -12,8 millions d'euros de concours bancaires au 31 décembre 2017 contre respectivement 693,1 millions d'euros et -5,4 millions d'euros au 31 décembre 2016.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1. Principes d'établissement des comptes du Groupe

Les états financiers consolidés de JCDecaux SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 comprennent la société JCDecaux SA et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées et les coentreprises.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2017, arrêtés par le Directoire, et approuvés par le Conseil de Surveillance du 7 mars 2018, sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2017. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm. Ces principes ne diffèrent par ailleurs pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB ;
- de positions comptables retenues en l'absence de dispositions prévues par le référentiel normatif.

Ces différentes options et positions sont détaillées comme suit :

Le Groupe a appliqué les normes, amendements de normes et interprétations suivants, adoptés par l'Union Européenne et applicables à compter du 1er janvier 2017 :

- L'amendement à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- L'amendement à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes ».

L'application de ces amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

En l'absence de précision définitive du référentiel IFRS sur le traitement comptable des engagements de rachat de minoritaires, les principes retenus dans les comptes consolidés antérieurs sont maintenus et sont précisés au paragraphe 1.19 « Engagements de rachat de minoritaires ». En particulier, les effets de revalorisation et d'actualisation des engagements de rachat de minoritaires sont comptabilisés en résultat financier, et sont alloués sur le résultat des participations ne donnant pas le contrôle, sans impact sur le résultat net part du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations lorsque l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2017, qu'ils aient été adoptés ou non par l'Union Européenne.

Concernant IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, le Groupe a détecté des impacts limités sur certaines transactions spécifiques, relatives notamment à la présentation des facturations de taxes publicitaires dont le poids dans le chiffre d'affaires est marginal. IFRS 15 sera appliquée au 1^{er} janvier 2018 selon la méthode rétrospective. Concernant IFRS 9 sur les instruments financiers, le Groupe n'a pas identifié à ce stade d'impact significatif.

Les autres normes et amendements dont l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2017 sont en cours d'analyse ; en particulier, les impacts attendus de l'application d'IFRS 16 « Contrats de location » sur les comptes du Groupe sont très significatifs puisqu'ils auront globalement pour effet de porter à l'actif en contrepartie d'une dette, une partie substantielle des engagements de loyers, baux, redevances fixes et minima garantis, donnés par le Groupe dans le cadre de l'exploitation courante présentés au paragraphe 8 « Commentaires sur les engagements hors-bilan ». Les travaux d'appréciation des impacts, très significatifs pour le Groupe, sont toujours en cours.

1.2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

La mise en équivalence est adoptée pour les coentreprises, sociétés sous contrôle conjoint, et les entreprises associées, sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées globalement sont éliminées.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont également éliminés. Les plus ou moins-values sur cessions internes réalisées par une société mise en équivalence sont éliminées à hauteur du pourcentage de détention en contrepartie de la valeur des actifs cédés.

1.3. Enregistrement des opérations en devises dans la monnaie fonctionnelle des entités

Les opérations libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours du jour de la transaction. A la date d'arrêt comptable, les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture et les différences de change en résultant sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est ni planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement

net à l'étranger. Ainsi, en application des dispositions d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les différences de change portant sur ces éléments sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement ou de déqualification. Dans le cas contraire, les différences de change sont enregistrées dans le compte de résultat.

1.4. Conversion des états financiers des filiales

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en Euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

La conversion des actifs et des passifs des filiales étrangères dans la monnaie de présentation du Groupe s'effectue au taux de change en vigueur à la date de clôture et leur compte de résultat est converti au taux de change moyen de la période. Les écarts résultant de cette conversion sont affectés directement dans les autres éléments du résultat global.

Lors de la cession totale ou partielle, avec perte de contrôle, de la liquidation d'une entité étrangère, ou lors d'une acquisition par étapes avec prise de contrôle, les différences de conversion accumulées en capitaux propres sont recyclées dans le compte de résultat.

1.5. Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains postes de l'état de situation financière nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la valorisation des goodwill et des actifs corporels et incorporels, de la valorisation des titres mis en équivalence, de la détermination du montant des provisions pour avantages au personnel et des provisions pour démontage, ainsi que de la valorisation des engagements sur titres. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Ces méthodes d'évaluation sont plus précisément décrites, principalement dans le paragraphe 1.10 « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et des goodwill », le paragraphe 1.11 « Titres mis en équivalence », le paragraphe 1.20 « Provisions pour retraites et avantages assimilés » et dans le paragraphe 1.21 « Provisions pour démontage ». Le résultat des tests de sensibilité est donné au paragraphe 4.3 « Tests de perte de valeur sur les goodwill, les immobilisations corporelles et incorporelles » pour la valorisation des goodwill, actifs corporels et autres actifs incorporels, au paragraphe 4.4 « Titres mis en équivalence et tests de perte de valeur » pour la valorisation des titres mis en équivalence, au paragraphe 4.18 « Tableau des actifs et passifs financiers par catégorie » pour la valorisation des dettes sur engagements de rachat de minoritaires, et au paragraphe 4.12 « Provisions » pour la valorisation des provisions pour démontage et des provisions pour avantages au personnel.

1.6. Distinction courant / non courant

A l'exception des impôts différés qui sont classés en actifs et passifs non courants, les actifs et passifs sont classés en courant lorsque leur recouvrabilité ou leur paiement est prévu au plus tard 12 mois après la date de clôture de l'exercice. Dans le cas contraire, ils sont classés en non courant.

1.7. Immobilisations incorporelles

1.7.1. Frais de développement

Selon la norme IAS 38, les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que le Groupe peut démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- l'existence d'avantages économiques futurs probables pour le Groupe ;
- la très forte probabilité de succès du Groupe ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les dépenses de développement immobilisées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2004 incluent principalement tous les coûts liés au développement, à l'adaptation ou à la mise en valeur de gammes de mobilier urbain, dans le cadre de propositions de contrats ayant une forte probabilité de succès. Ces dépenses comprennent également la conception et la construction de modèles et prototypes.

Le Groupe considère légitime d'activer les coûts des projets liés à la préparation des réponses aux appels d'offres. Compte tenu d'une part, de la nature des coûts engagés (conception et construction de modèles et prototypes), d'autre part du taux de succès du groupe JCDecaux dans le cadre de ses réponses aux appels d'offres de mobilier urbain, le Groupe considère que ces coûts constituent des activités de développement activables, et satisfont aux critères d'activation rappelés ci-avant. En effet, ces coûts se rattachent directement à un contrat donné et sont encourus pour l'obtenir. L'amortissement commence lorsque le projet est concrétisé par un succès à l'appel d'offres, et est étalé sur la durée du contrat. En cas d'insuccès, le montant activé est comptabilisé en charges.

Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.